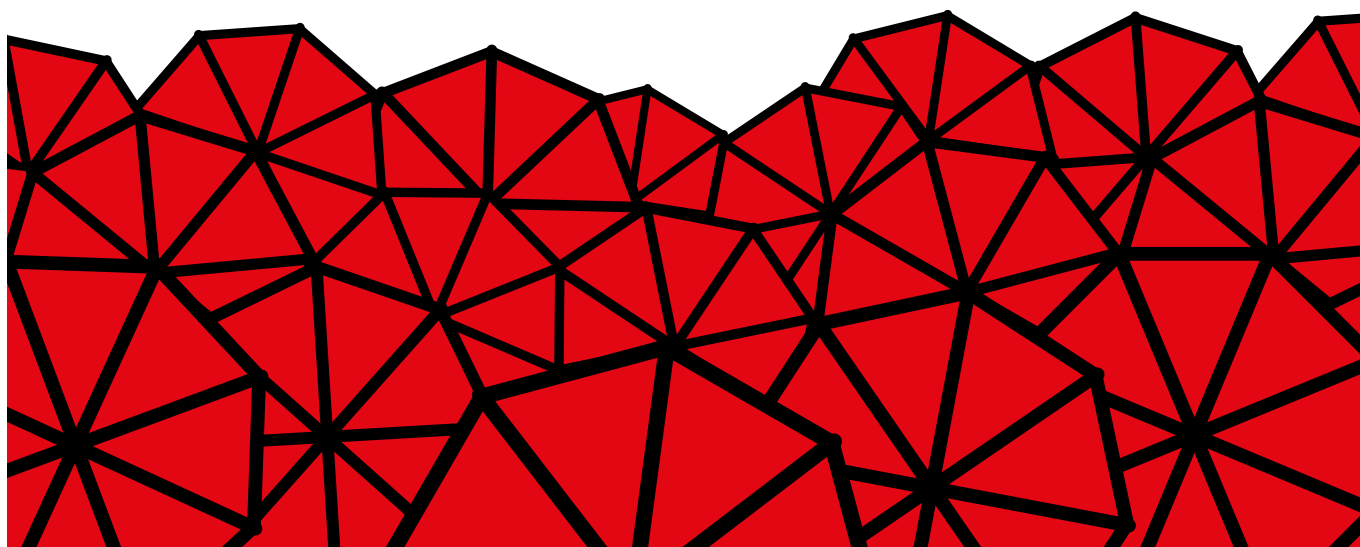




Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

**DOCUMENT
D'INFORMATION**

Des espaces réduits et les stratégies pour faire taire les travailleuSEs du sexe



Des espaces réduits et les stratégies pour faire taire les travailleurSEs du sexe

Introduction

Nous assistons actuellement à une réduction des espaces dans lesquels les travailleurSEs¹ du sexe et les organisations de travailleurSEs du sexe peuvent exprimer leurs revendications. Les travailleurSEs du sexe ont de moins en moins d'influence sur les programmes, les politiques et autres décisions qui les concernent. Certaines organisations de la société civile, et d'autres parties prenantes, estiment de plus en plus souvent avoir le droit d'être financées et d'avoir accès à des plateformes de plaidoyer, soit parce qu'elles travaillent avec des travailleurSEs du sexe et se considèrent comme des « experts » représentant l'ensemble des travailleurSEs du sexe, soit parce qu'elles refusent catégoriquement de leur donner la parole, de reconnaître leur libre arbitre et de respecter

...les opinions des travailleurSEs du sexe sont soit ignorées, soit étouffées, soit carrément absentes des discussions sur les politiques et les programmes qui ont lieu au niveau local, régional, national et international et qui affectent directement les travailleurSEs du sexe.

leurs droits. Plusieurs forums nationaux et internationaux sont également considérés comme hostiles aux travailleurSEs du sexe et les travailleurSEs du sexe en sont activement excluEs par les organisateurs.

Les travailleurSEs du sexe sont mieux placés que quiconque pour savoir quels sont leurs besoins juridiques et quels sont leurs besoins en matière de santé et de sécurité. Elles/ils sont donc les mieux placés pour mener les réformes structurelles qui doivent être mises en œuvre. Pourtant, les opinions des travailleurSEs du sexe sont soit ignorées, soit étouffées, soit carrément absentes des discussions sur les politiques et les programmes qui ont lieu au niveau local,

régional, national et international et qui affectent directement les travailleurSEs du sexe. Les politiciens, les militantEs qui luttent contre la traite des personnes, les féministes fondamentales et les organisations abolitionnistes, les organisations religieuses et confessionnelles et d'autres encore encouragent tous le modèle nordique qui promeut la criminalisation des clients. Les médecins, les professionnels de santé et les organisations non gouvernementales (ONG) décident souvent de l'accès des travailleurSEs du sexe aux services de prévention du VIH ou aux services de santé sexuelle sans prendre la peine d'écouter ce qu'ils/elles ont à dire. Les mécanismes internationaux de protection des droits des femmes excluent quasi systématiquement les travailleuses du sexe. Lorsqu'elles/ils sont inclusES, ce n'est souvent que de façon superficielle et symbolique ; elles/ils servent aussi parfois de prétexte à des parties prenantes externes pour accéder à des financements. Les organisations de défense des droits des travailleurSEs du sexe, elles, continuent de manquer cruellement de financement.

1 Note du traducteur : dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

Les conséquences pour les travailleurSEs du sexe sont graves: le risque de violence augmente, l'accès aux services de santé est limité, leurs déplacements sont limités, leur capacité à se protéger l'unE l'autre diminue et elles/ils ont un accès moindre à la protection juridique.

CertainEs travailleurSEs du sexe sont davantage touchéEs que d'autres : notamment les travailleurSEs du sexe de couleur, des travailleurSEs du sexe transgenres, des travailleurSEs du sexe migrantEs, des travailleurSEs du sexe qui vivent avec le VIH et des travailleurSEs du sexe de rue. Sans une participation significative aux programmes et

aux politiques qui les concernent, ces derniers sont souvent peu judicieux, inefficaces et sont

préjudiciables aux travailleurSEs du sexe. Afin que les droits des travailleurSEs du sexe soient protégés et respectés, il est primordial que les travailleurSEs du sexe soient entenduEs en priorité au sein des mécanismes et des forums décisionnels.

Afin que les droits des travailleurSEs du sexe soient protégés et respectés, il est primordial que les travailleurSEs du sexe soient entenduEs en priorité au sein des mécanismes et des forums décisionnels.

Ce climat d'exclusion n'empêche pas les travailleurSEs du sexe de continuer à exiger de pouvoir s'asseoir à la table des négociations.

À travers le monde, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe trouvent les moyens de participer aux discussions qui les concernent :

elles/ils organisent des manifestations, forment des alliances et des partenariats et entretiennent des relations avec les individus qui ont du pouvoir et de l'influence.

Le présent document analyse de quelles façons les travailleurSEs du sexe sont excluEs des principaux espaces de discussion, et cela à tous les niveaux. Il souligne l'importance des droits humains et de l'autonomisation et de l'autodétermination de la communauté des travailleurSEs du sexe ; il propose également des recommandations spécifiques pour résoudre ces problèmes.

La méthodologie

Le présent document est le résultat d'une étude approfondie menée auprès de travailleurSEs du sexe et d'autres informateurs clés. Les travailleurSEs du sexe qui ont participé à cette étude ont pris part à des groupes focalisés et à des entretiens en répondant à un questionnaire type. Un total de neuf consultants nationaux a travaillé en Belgique, en République démocratique du Congo (RDC), au Canada, à Fidji, au Guyana, en Ukraine, en Zambie, au Mexique et au Salvador. Cette étude a rassemblé 477 travailleurSEs du sexe : des femmes, des hommes et des personnes transgenres dont certainEs ne s'identifient ni comme hommes ni comme femmes. Elles/ils avaient entre 18 et plus de 50 ans mais la majorité avait entre 20 et 40 ans. Les travailleurSEs du sexe qui ont participé étaient des travailleurSEs du sexe LGBT et des travailleurSEs du sexe migrantEs, des travailleurSEs du sexe qui vivent avec le VIH, des travailleurSEs du sexe qui consomment des drogues, des travailleurSEs du sexe qui vivent en ville et à la campagne et des travailleurSEs du sexe travaillant dans l'ensemble des secteurs de l'industrie du sexe. Une consultation a aussi été menée en ligne auprès des organisations membres de NSWP. Plusieurs informateurs clés de réseaux de populations clés alliés (dont les personnes vivant avec le VIH) ainsi que des experts internationaux en droits des femmes ont aussi été interviewés ce qui a permis de recueillir les opinions de parties qui travaillent avec des travailleurSEs du sexe, principalement dans des espaces internationaux.

La participation significative des travailleurSEs du sexe et les obstacles à leur inclusion

Participer de façon significative

Le concept de « participation significative » des travailleurSEs du sexe aux programmes et aux politiques qui les concernent fait partie intégrante de l'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe

Le concept de « participation significative » des travailleurSEs du sexe aux programmes et aux politiques qui les concernent fait partie intégrante de l'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe (le SWIT)...

(le SWIT), un document regroupant des directives spécifiques pour la mise en œuvre de programmes de lutte contre le VIH et les IST préparé par les travailleurSEs du sexe pour les travailleurSEs du sexe. Le SWIT affirme que la participation significative des travailleurSEs du sexe est « essentielle à l'établissement de la confiance, comme de relations de partenariat intègres et durables ». Selon ce concept, les travailleurSEs du sexe doivent pouvoir « identifier leurs moyens de représentation et leurs représentants, choisir les modalités de leur participation à une initiative, déterminer si elles/ils veulent participer ou non

et avoir une voix équitable dans la gestion des partenariats. »² En 2017, les travailleurSEs du sexe des cinq régions de NSWP se sont rassemblés lors d'une réunion d'experts mondiaux pour réévaluer et déterminer plus précisément les critères de ce qui constitue la participation significative des travailleurSEs du sexe « à l'élaboration, au développement, à la mise en œuvre, à la gestion ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des programmes, des politiques et des législations. »³ Les participants à cette réunion ont produit un outil d'évaluation pour la participation significative des travailleurSEs du sexe. Ces ressources établissent des normes internationales en matière de politiques et de programmes relatifs au travail du sexe.

La stigmatisation, la discrimination et la criminalisation

Les préjugés qui affligent le travail du sexe sont tenaces, omniprésents et préjudiciables. Ces préjugés sont à l'origine des discriminations dont souffrent les travailleurSEs du sexe et servent de prétextes à l'exclusion des travailleurSEs du sexe des processus de prises de décision et des discussions qui les concernent.

« La stigmatisation a une fonction. Elle existe pour nous empêcher de nous exprimer et pour nous décrédibiliser. Nous ne sommes pas considérés comme des êtres normaux et nous ne sommes pas censés être politisés. Nous ne sommes donc jamais invités aux discussions qui nous concernent ou même écoutés. Et lorsque nous pourrions être écoutés, on ne nous prend pas au sérieux... [La stigmatisation sert] d'outil politique pour nous exclure et nous discriminer. »

STRASS, FRANCE

« La stigmatisation est très présente et elle empêche les gens de s'exprimer. Tu ne peux pas savoir ce qui va t'arriver si tu révéles que tu es ou as été travailleurSE du sexe ; il y aura des conséquences. »

PRO-TUKIPISTE, FINLANDE

2 OMS, FNUAP, ONUSIDA, NSWP, Banque mondiale et PNUD, 2013, « Mettre en œuvre des programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe » 7.

3 NSWP, 2018, « La participation significative des travailleurSEs du sexe. »

Les travailleurSEs du sexe qui revendiquent ne pas être des victimes sont soit ignoréEs soit dénoncéEs comme collaborateurs de la traite.

Les travailleurSEs du sexe sont dépeintEs de façon stéréotypique comme des victimes et comme des criminellEs. Au Canada, aux États-Unis et en Ukraine, les travailleurSEs du sexe pensent que ce phénomène s'explique par la montée des mouvements de « lutte contre la traite des personnes ». Dans de nombreux pays, la loi considère que

les travailleurSEs du sexe sont des victimes. Par exemple, en France, une loi a été réécrite en 2016 afin que les travailleurSEs du sexe soient présentés comme des « victimes de la prostitution. » C'est parce qu'il existe un amalgame entre le travail du sexe consensuel et la traite humaine que des lois et des politiques ont été conçues dans l'objectif de « sauver » les victimes que sont les travailleurSEs du sexe et de les punir parce qu'elles/ils s'adonnent à des

activités criminelles.⁴ Les travailleurSEs du sexe qui revendiquent ne pas être des victimes sont soit ignoréEs soit dénoncéEs comme collaborateurs de la traite.

« On nous considère soit comme des victimes de la traite, soit comme des collaborateurs des proxénètes ».

LEGALIFE-UKRAINE

Les travailleurSEs du sexe sont souvent dépeintEs de façon stéréotypique comme étant peu éduquéEs et incapables de faire des choix responsables. Les travailleuses du sexe de Singapour expliquent que c'est parce qu'« on les décrit comme des femmes faibles et idiotes ayant besoin d'être sauvées qu'on ne les prend pas au sérieux » (Project X, Singapore). Ce stéréotype est souvent utilisé contre les travailleurSEs du sexe en tandem avec l'argument selon lequel les travailleurSEs du sexe ne peuvent pas être considérés comme des expertEs sans un diplôme universitaire. Au Kirghizistan, en Ukraine, en Belgique, au Salvador et en Zambie, les travailleurSEs du sexe ont toutes signalé rencontrer des difficultés pour être prisEs au sérieux.

« Je fréquente souvent une organisation d'aide sociale et je leur ai souvent proposé de louer mes services en tant qu'experte. Ça fait vingt ans que je travaille comme travailleuse du sexe et j'ai des tonnes d'expérience en la matière. Mais c'est impossible parce que je n'ai pas de diplôme. Donc, moi qui suis une travailleuse du sexe, on m'empêche de participer. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, BELGIQUE

On présente les travailleurSEs du sexe comme des individus incapables d'avoir une opinion valable ce qui permet à d'autres de prétendre qu'ils ont les compétences de s'exprimer à leur place. Au Canada, en RDC et en Zambie, les travailleurSEs du sexe ont rapporté que le travail du sexe est présenté comme une activité socialement et culturellement honteuse et dégradante (RDC) ou encore que les travailleurSEs du sexe sont dépeintEs comme des toxicomanes (Canada) ou des porteurs de maladies (Canada, Zambie).

Dans plusieurs pays, les travailleurSEs du sexe ont remarqué que l'auto-stigmatisation était répandue. En Ukraine, une travailleuse du sexe a expliqué que la stigmatisation et la discrimination dont elles sont victimes « les font douter d'elles-mêmes ; on se sent moins pertinentes... on commence à douter de ses connaissances » (Legalife-Ukraine).

4 NSWP, 2014, « Overcoming Practices that Limit Sex Worker Agency in the Asia Pacific Region »

Une travailleuse du sexe a fait remarquer : « c'est dommage, on ne nous demande notre avis qu'après une tragédie. »

Plusieurs travailleurSEs du sexe, dont les travailleurSEs du sexe ukrainienNEs, ont fait campagne pour que les forces de l'ordre soient sensibilisées à ce type de problématique, cela afin d'éviter les maltraitements et les abus. La police municipale de Vancouver au Canada a pu bénéficier d'une telle formation. Selon les travailleurSEs du sexe, cette initiative n'a été rendue possible qu'après que le tueur en série Robert Pickton et l'« Affaire des meurtres et des kidnappings de femmes »⁵ ont révélé de graves problèmes systémiques – dont la stigmatisation et la criminalisation des travailleurSEs du sexe. Une travailleuse du sexe

a fait remarquer : « c'est dommage, on ne nous demande notre avis qu'après une tragédie. » Au Guyana, les travailleurSEs du sexe signalent aussi qu'on ne les consulte qu'à la suite de meurtres ou d'autres tragédies.

À Fidji, les travailleurSEs du sexe ont signalé que les photos que la police prend des travailleurSEs du sexe se retrouvent souvent sur les médias sociaux ce qui a pour effet d'aggraver la stigmatisation et la discrimination dont elles/ils sont déjà victimes. Selon eux/elles, ces préjugés reposent souvent sur des croyances religieuses.

Les financements

La plupart des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe dans le monde ont un budget limité ou n'ont carrément aucun financement.⁶ Lorsqu'elles reçoivent des financements, ce sont rarement des financements publics. Dans certains pays, le Fonds mondial assure certains financements qui restent limités. Partout ailleurs, les travailleurSEs du sexe rapportent que les financements viennent surtout d'organisations internationales pour des programmes à la portée limitée. Parfois, les financements ne sont autorisés que si les programmes s'engagent à lutter contre la « prostitution » : par exemple, dans le cadre du Plan présidentiel américain pour l'aide d'urgence à la lutte contre le sida (PEPFAR), les bénéficiaires des financements doivent signer un contrat les engageant à lutter contre la « prostitution ».⁷

Sans les financements dont ils/elles ont besoin, les travailleurSEs du sexe n'ont pas les ressources pour se préparer pour les réunions, s'y rendre et y participer :

« Nous n'avons pas les moyens nécessaires. Dans une ville comme San Francisco, nous sommes nombreuses à galérer pour finir les fins de mois et pour payer notre loyer. Il n'y a pas assez d'argent pour financer le leadership et le militantisme des travailleurSEs du sexe. »

ST JAMES INFIRMARY, ÉTATS-UNIS

De nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe font leur maximum pour participer à autant de réunions que possible, souvent à leurs propres frais :

« Avec ou sans argent, ces réunions sont importantes pour nous parce qu'elles nous donnent la possibilité de communiquer ce que nous souhaitons voir changer et d'expliquer le type de programmes que nous voulons pour les travailleurSEs du sexe. »

ZASWA, ZAMBIE

5 Brenda Belak with members of Sex Workers United Against Violence, "Why we must include sex workers in the national inquiry into missing and murdered Indigenous women," Pivot Legal Blog, 17 February 2016.

6 Mama Cash, Red Umbrella, and Open Society Foundations, 2014, "Report: Funding for sex worker rights."

7 NSWP, 2011, « PEPFAR et le travail du sexe. »

D'un autre côté, les représentants d'organisations qui s'expriment au nom des travailleurSEs du sexe sont souvent payés pour leur participation à ces réunions :

« Lors des réunions, la plupart des gens qui sont là travaillent. Ce temps est compté comme du temps de travail. Pour nous par contre, ce n'est jamais le cas. Nous ne sommes pas payés ; ce sont des heures de travail que nous perdons. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, BELGIQUE

Une inclusion symbolique

Les travailleurSEs du sexe étant stigmatiséEs et représentéEs de façon stéréotypique comme étant peu éduquéEs et incapables, elles/ils ont peu l'occasion de participer de façon significative au niveau local, national et international :

« Quand les travailleurSEs du sexe sont invitéEs... à des réunions juste pour faire de la figuration, ça veut dire une seule chose: on ne vous remarque pas ou on tolère votre présence mais personne ne va vraiment prendre votre opinion au sérieux. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, KIRGHIZISTAN

Selon George Ayala, directeur exécutif de MPact (Global Action for Gay Men's Health & Rights), cette tendance à donner aux populations clés une visibilité symbolique est assez répandue au sein des espaces de l'ONU :

« Les [travailleurSEs du sexe ou les autres populations clés] qui sont invitéEs ne sont pas nécessairement inclusES et n'ont pas toujours l'opportunité de participer pleinement. Souvent, ils/elles sont présentEs, disent ce qu'ils/elles ont à dire et c'est très important mais les gens de l'ONU ont tendance à se détourner des réels problèmes. »

Dans de nombreux pays, les travailleurSEs du sexe ont aussi signalé que des organisations qui ne militent pas spécifiquement pour les droits des travailleurSEs du sexe prétendent inclure les travailleurSEs du sexe pour avoir des financements.

« On ne nous implique pas de façon sérieuse. Ils nous utilisent seulement pour leur proposition de financement. Quand l'argent arrive, il n'y a plus personne... Une fois qu'ils ont eu ce qu'ils veulent, on ne les revoit plus. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, ZAMBIE

« ... [il ne consulte les travailleurSEs du sexe] que pour faire voir au donateur que l'avis des travailleurSEs du sexe est pris en compte. »

Le gouvernement du Guyana communique plus souvent avec les travailleurSEs du sexe lors des visites de donateurs parce qu'il veut pouvoir dire que les travailleurSEs du sexe étaient présentEs à la réunion... [il ne consulte les travailleurSEs du sexe] que pour faire voir au donateur que l'avis des travailleurSEs du sexe est pris en compte. »

Le financement des adversaires et les faux alliés

Les individus qui sont payés pour participer aux réunions pendant lesquelles les décisions importantes sont prises ne représentent généralement pas les intérêts des travailleurSEs du sexe. En Ukraine, les travailleurSEs du sexe ont constaté que certains participants, financés par des fonds publics, faisaient la promotion de la criminalisation et que certaines ONG de lutte contre le sida présentes ne proposaient aucuns services destinés aux travailleurSEs du sexe. Aux États-Unis, la plupart des financements vont aux forces de l'ordre pour la prétendue lutte contre la « traite des personnes ». Au Canada et au Mexique, ce sont les abolitionnistes, les groupes de lutte contre la traite, la police et les groupes confessionnels qui empêchent les financements ; tous considèrent que le travail du sexe est une forme d'exploitation.

Un processus bureaucratique opaque

La participation des travailleurSEs du sexe est aussi rendue difficile par des règles et des procédures bureaucratiques complexes et un manque de transparence des processus de prises de décision – tels que ceux qui

sont à l'œuvre dans le système de l'ONU. Ayala a constaté que les représentants des populations clés ne voient pas toujours la façon dont leurs revendications sont étouffées et le langage qu'ils utilisent transformé parce qu'ils ne connaissent pas bien les processus complexes de l'ONU. Selon un allié de l'Initiative pour les droits sexuels (SRI), ces processus « ne sont souvent accessibles qu'aux personnes qui sont présentes... tous les espaces intergouvernementaux et internationaux [ainsi que] le système lui-même [sont] hostiles aux travailleurSEs du sexe et aux groupes de travailleurSEs du sexe. »

... ces processus « ne sont souvent accessibles qu'aux personnes qui sont présentes... tous les espaces intergouvernementaux et internationaux [ainsi que] le système lui-même [sont] hostiles aux travailleurSEs du sexe et aux groupes de travailleurSEs du sexe. »

Faire taire les travailleurSEs du sexe

Selon les participants, plusieurs acteurs empêchent les travailleurSEs du sexe de s'exprimer : les féministes fondamentales et les organisations abolitionnistes, les individus qui mènent des opérations de « sauvetage et réhabilitation », les principaux prestataires de services – dont les avocats, les médecins et les professionnels de santé –, les organisations religieuses et confessionnelles, les forces de l'ordre, les travailleurs sociaux et les ONG qui travaillent dans le domaine de la migration, de la traite humaine, des droits des femmes, du VIH et des droits humains.

Cette section du document s'intéresse à la façon dont certains partis parlent au nom des travailleurSEs du sexe et les excluent de certains espaces.

Les politiciens, les législateurs et les gouvernements

En 2014, Kerry Porth, ancienne travailleuse du sexe canadienne et présidente du conseil d'administration de Pivot Legal Society, s'est adressée au Comité de justice lors d'une audience concernant la loi

L'exposé de Porth à cette audience n'a pas été traité avec respect et intérêt et touTEs les travailleurSEs du sexe qui se sont expriméEs pendant l'audience ont été ignoréEs.

C-36 sur la protection des communautés et des personnes exploitées (*The Protection of Communities and Exploited Persons Act*).⁸ Lors de cette audience, trois lois canadiennes qui violaient les droits constitutionnels des travailleurSEs du sexe à la sécurité ont été annulées.⁹ Elles ont été remplacées par la loi C-36 ce qui constitue une importante victoire, mais malheureusement elle est tout aussi préjudiciable aux travailleurSEs du sexe que les lois précédentes. L'exposé de Porth à cette audience n'a pas été traité avec respect

et intérêt et touTEs les travailleurSEs du sexe qui se sont expriméEs pendant l'audience ont été ignoréEs.

« Dès le premier jour, les travailleurSEs du sexe (actuellEs et ancienNEs) et d'autres personnes qui ont critiqué la loi C-36 ont été ignoréEs et ridiculiséEs, on les a aussi interrogéEs de façon agressive et interrompuEs lorsqu'elles/ils tentaient de s'exprimer... Dans ma déclaration, j'ai expliqué que dans le passé, j'étais travailleuse du sexe et que j'avais travaillé dans des conditions d'addiction importante et dans la pauvreté et que j'avais aussi été SDF par moments ; j'ai aussi expliqué que j'avais travaillé avec des centaines de femmes qui étaient dans des circonstances identiques. Mon témoignage et celui d'autres travailleurSEs du sexe, actuellEs et ancienNEs, auraient dû être considérés comme essentiels puisque nous avons l'expérience et l'expertise nécessaires pour savoir quel sera l'impact de la loi C-36 sur les travailleurSEs du sexe. Pourtant, on ne m'a posé aucune question. Lorsque ma collègue, Elin, a essayé de réorienter une question qui était posée vers quelqu'un ayant une expérience du travail du sexe, la députée conservatrice Stella Ambler m'a regardée droit dans les yeux et m'a dit que "nous n'avions pas le temps pour ça". »¹⁰

Les travailleurSEs du sexe sont effectivement peu consultéEs lorsque des stratégies visant à criminaliser les clients sont proposées. En France, le STRASS a expliqué que, bien que cela fasse plus de dix ans qu'ils militent et qu'ils soient connus du grand public, ils ont été complètement ignorés pendant les débats sur la réforme de la loi qui ont agité la France en 2016 et qui se sont soldés par l'adoption du modèle nordique.

« C'est vraiment comme si on n'existait pas. On ne nous demande jamais notre opinion. Il n'y a que les journalistes qui nous adressent la parole et le plus souvent, c'est pour recueillir des anecdotes qui serviront à justifier des représentations stéréotypées. »

STRASS, FRANCE

8 NSWP, 2014, "Canada: Anti Sex Worker Bill Passes Senate."

9 Darcie Bennett, "Canada v. Bedford – The decision in 705 words," Pivot Legal Blog, 20 December 2013.

10 Kerry Porth, "Justice Committee on Bill C-36 ignored sex workers," Pivot Legal Blog, 14 July 2014.

**...les travailleurSEs du sexe
sont excluEs des espaces de
prises de décision. De temps à
autre, les politiciens prennent
contact mais seulement pour
leur propre intérêt...**

Dans plusieurs pays, les travailleurSEs du sexe ont aussi signalé qu'on les exclue de la politique locale. Au Guyana, les travailleurSEs du sexe ont rapporté qu'il n'y a jamais eu de discussion sérieuse entre le gouvernement et les travailleurSEs du sexe concernant les politiques qui sont appliquées sur le travail du sexe. Au Mexique, les travailleurSEs du sexe n'ont pas été consultés quand l'État a créé les « zones de tolérance » pour le travail du sexe. Au Salvador, les travailleurSEs du sexe sont excluEs des espaces de prises de décision. De temps à autre, les politiciens prennent contact mais seulement pour leur propre intérêt :

« Ils viennent nous voir pour prendre des photos... puis ils les mettent sur Facebook et ils ne font jamais rien pour les travailleurSEs du sexe. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, LE SALVADOR

Au Kirghizistan, les travailleurSEs du sexe citent comme exemple de leur exclusion les discussions qui ont eu lieu récemment concernant le plan national pour l'égalité des genres: ce plan ne mentionne pas les travailleurSEs du sexe et a été conçu sans leur participation.

Aux États-Unis, les travailleurSEs du sexe constatent qu'ils/elles sont excluEs de la politique :

« Aux États-Unis, les travailleurSEs du sexe sont bien placés pour prendre contact avec les victimes de la traite et pour les aider mais on ne les consulte jamais lors des discussions sur les législations et les budgets alloués aux services sociaux. »

ST JAMES INFIRMARY, ÉTATS-UNIS

En Belgique, une travailleuse du sexe a décrit la façon dont elle a été humiliée et dont on la fait taire pendant un débat parlementaire :

« Une fois, pendant un débat au Parlement européen sur la position Honeyball [la criminalisation des clients], je souhaitais m'exprimer et [on m'a dit] "Madame, puisque vous avez été une prostituée, vous n'avez pas d'âme." »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, BELGIQUE

Les féministes fondamentales et les organisations abolitionnistes

Les participants à l'étude menée par NSWP ont indiqué que l'exclusion des travailleurSEs du sexe résulte surtout des actions des individus qui font campagne contre le travail du sexe. Cela est particulièrement vrai dans la région européenne. Les militantEs promouvant une approche visant à criminaliser les clients et les abolitionnistes des groupes religieux et confessionnels affirment sans cesse que les travailleurSEs du sexe sont des victimes incapables de faire des choix responsables et de contrôler leur propre vie. C'est ce discours qui leur permet de justifier d'exclure les expériences vécues des travailleurSEs du sexe et leur expertise.

En Ukraine, les travailleurSEs du sexe indiquent que le modèle qui vise à criminaliser les clients est particulièrement populaire auprès des abolitionnistes « qui veulent nous sauver de notre travail en combattant nos clients ». Legalife-Ukraine a rapporté que cette dynamique incite les travailleurSEs du sexe « à arrêter d'essayer de changer les choses au niveau législatif. » Les travailleurSEs du sexe en Belgique ont vécu le même type d'expérience : le gouvernement précédent, qui a perdu les élections en décembre 2018, a décriminalisé les tierces parties mais les travailleurSEs du sexe s'attendent à perdre leur place dans les débats à venir sur la réforme de la loi sur le travail du sexe au profit des abolitionnistes du Lobby européen des femmes.

Cette constante exclusion des débats est particulièrement frustrante pour les travailleurSEs du sexe qui voient bien que les féministes fondamentales qui parlent à leur place n'ont aucune expérience du travail du sexe et n'entretiennent aucune relation avec des travailleurSEs du sexe :

« [Elles/ils] ont des positions bien arrêtées sur la prostitution. Mais ils/elles n'ont jamais mis les pieds dans un bordel. Elles/ils ont des avis sur tout. Elles/ils ne devraient pas pouvoir parler à notre place alors qu'ils/elles n'ont jamais été travailleurSEs du sexe. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, BELGIQUE

En France, les membres du STRASS signalent que les organisations abolitionnistes font pression sur les politiciens pour qu'ils ne parlent pas aux travailleurSEs du sexe – ils s'inquiètent que les abolitionnistes

... les organisations abolitionnistes font pression sur les politiciens pour qu'ils ne parlent pas aux travailleurSEs du sexe – ils s'inquiètent que les abolitionnistes fassent campagne contre eux s'ils osent communiquer avec les travailleurSEs du sexe.

fassent campagne contre eux s'ils osent communiquer avec les travailleurSEs du sexe. Les organisations abolitionnistes françaises reçoivent d'importants financements de la part du gouvernement mais aussi de l'Église et a les moyens d'organiser de grandes conférences et d'inviter des politiciens connus. Elles ont aussi intégré « les administrations, les syndicats et les partis politiques » et ainsi assuré leur influence.

Les campagnes anti travail du sexe se sont également immiscées dans les espaces féministes qui sont devenus hostiles aux travailleurSEs du sexe. Une travailleuse du sexe ayant participé à la Commission de la condition des femmes (CSW) à

New York a rapporté qu'une ministre française lui avait « physiquement tourné le dos et déclaré qu'elle refusait de parler [à une travailleuse du sexe]. » Des travailleurSEs du sexe qui participaient à un évènement parallèle financé par les gouvernements suédois et français en 2019 ont aussi signalé qu'on les avait exclues¹¹ et qu'on les avait empêchées de s'exprimer après que des commentaires anti travail du sexe ont été formulés par le lobby des femmes suédoises.¹²

11 NSWP, 2019, « NSWP à la CSW63. »

12 [missing from Word file – copied from English doc] NSWP, 2019, “Sex workers excluded from CSW side event on SRHR”;

En Finlande, Pro-Tukipiste et FTS Finland, une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe formée récemment, ont raconté qu'elles avaient été exclues d'une réunion réunissant des groupes de femmes ayant des liens avec le Lobby européen des femmes. On leur a tout simplement refusé l'accès à la réunion : il s'agissait d'une discussion qui portait sur un rapport destiné au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sur la Recommandation générale du comité CEDAW concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale. L'Initiative pour les droits sexuels (SRI) a également signalé que lors de cette réunion, les abolitionnistes se sont comportées

... « ... elles font tout leur possible pour empêcher les travailleurSEs du sexe de s'exprimer et cela afin de s'assurer qu'elles peuvent écrire ce qu'elles veulent. »

comme si « elles savaient ce qu'elles allaient faire, elles n'ont rien voulu écouter... elles font tout leur possible pour empêcher les travailleurSEs du sexe de s'exprimer et cela afin de s'assurer qu'elles peuvent écrire ce qu'elles veulent. »

D'après de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe et informateurs clés travaillant en Europe, la stratégie des abolitionnistes consiste à isoler les histoires d'un ou deux individus se considérant comme des victimes de la traite et à les

instrumentaliser pour représenter l'ensemble des travailleurSEs du sexe. Les abolitionnistes empêcheront de s'exprimer quiconque aura l'audace d'affirmer que la majorité des travailleurSEs du sexe travaille de manière consensuelle ou même que le travail du sexe consensuel existe. Il est particulièrement difficile pour les militantEs travailleurSEs du sexe de réfuter cette stratégie parce qu'ils/elles ne veulent ignorer personne mais elles/ils refusent que les histoires de quelques travailleurSEs du sexe soient instrumentalisées de la sorte pour représenter les expériences de touTEs les travailleurSEs du sexe.

Les organisations confessionnelles

Les organisations confessionnelles et religieuses, qui travaillent souvent main dans la main avec les féministes fondamentales, s'opposent également au travail du sexe.

Aux États-Unis, les travailleurSEs du sexe de l'organisation SWOP Behind Bars considèrent que ces communautés, particulièrement les chrétiens évangéliques, sont « probablement les pires opposants » et constatent « qu'ils ont énormément d'influence. » En Zambie, un pays qui a créé en 2016 le ministère des Recommandations nationales et des affaires religieuses, les travailleurSEs du sexe expliquent que la politique adoptée par le gouvernement en 2019 « souscrit aux valeurs chrétiennes et aura pour effet d'empêcher encore davantage les travailleurSEs du sexe de s'organiser, d'alimenter les préjugés et la discrimination et de freiner la participation des travailleurSEs du sexe au niveau national mais aussi à l'extérieur du pays. » Un article de presse de 2017 affirmait que « plus de 70 % des travailleuses du sexe qui s'étaient inscrites [à un programme de réinsertion religieux] avaient été transformées... certaines s'étaient même converties. »¹³ En France, les organisations confessionnelles entretiennent aussi des liens étroits avec les programmes de « sauvetage » qui profitent du travail des travailleurSEs du sexe en les empêchant de s'exprimer :

« Les pires projets [qui prennent la parole au nom des travailleurSEs du sexe], ce sont des projets comme l'association Magdalena qui "invite" les travailleurSEs du sexe à prier et à travailler sans être payées, à fabriquer des bougies que l'Église revend ensuite. »

STRASS, FRANCE

Les travailleurSEs du sexe et la lutte contre le VIH

Les participantEs de la plupart des pays considèrent que les travailleurSEs du sexe ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le VIH. Les travailleurSEs du sexe sont souvent représentéEs dans la lutte contre le VIH à travers le monde ou du moins écoutéEs dans ce domaine. Dans tous les pays représentés dans le présent document, les travailleurSEs du sexe participent à la lutte contre le VIH bien que le degré d'inclusion varie énormément : les travailleurSEs du sexe participent parfois de façon superficielle et parfois de façon significative.

En Zambie, les fonds apportés par le Fonds mondial ont facilité la participation des travailleurSEs du sexe à la lutte contre le VIH. En recevant certains financements du Fonds mondial, les gouvernements s'engagent à financer des programmes destinés aux populations clés. En 2016, le Fonds mondial a adopté le SWIT comme directive normative internationale pour les programmes qu'il finance.¹⁴ La Zambie a signalé que leur accord-cadre stratégique national a été le premier à

nommer explicitement les travailleurSEs du sexe comme population clé. Malheureusement, par peur de représailles des politiciens et de l'Église, la participation des travailleurSEs du sexe reste superficielle.

Au Cameroun, les travailleurSEs du sexe ne peuvent pas participer à la gestion des projets de santé locaux qui sont destinés aux travailleurSEs du sexe et les services proposés ne répondent donc pas à leurs besoins. Elles/ils ont néanmoins

la possibilité de participer au travail de prévention du VIH. Pour les participantEs à l'étude, la lutte contre le VIH est l'occasion d'attirer l'attention des professionnels de santé sur d'autres domaines tels que la santé mentale et les droits humains et la santé reproductive et sexuelle (SRH). Au Cameroun, Avenir Jeune de l'Ouest (AJO) a aussi indiqué que leur participation à la Conférence internationale sur le sida (CIS) de 2018 a été une expérience enrichissante qui « nous a permis d'une part de partager nos expériences et nos pratiques avec d'autres militantEs et, d'autre part, de rencontrer [les donateurs en personne]. »

Des travailleurSEs du sexe mexicainEs ont indiqué qu'ils/elles participent de façon indirecte, au niveau fédéral, au Centre national pour la prévention et le contrôle du VIH et du sida (Censida) ainsi qu'à d'autres organisations de la société civile. En 2019, le gouvernement a cependant beaucoup réduit les financements de ces groupes. Après avoir été excluEs du système de santé pendant des années, les travailleurSEs du sexe mexicainEs doivent désormais avoir une carte de contrôle de santé. Cette carte est obligatoire pour les travailleurSEs du sexe qui doivent payer pour des « visites médicales » obligatoires si elles/ils veulent pouvoir travailler dans certaines régions du pays.

Malheureusement, par peur de représailles des politiciens et de l'Église, la participation des travailleurSEs du sexe reste superficielle.

14 NSWP, 2019, « Renforcer la capacité des travailleurSEs du sexe à prendre part aux processus du Fonds mondial. »

Selon le plan stratégique national de lutte contre le VIH du pays, les travailleurSEs du sexe et les autres populations clés doivent participer mais en réalité, les travailleurSEs du sexe « assistent plus qu'ils/elles ne participent. »

En RDC, les travailleurSEs du sexe ont signalé qu'elles/ils ne peuvent participer aux programmes de lutte contre le VIH que de façon limitée.

Au niveau national et local, les travailleurSEs du sexe participent à la mise en œuvre de formations, d'activités éducatives et de sensibilisation ainsi qu'au processus d'évaluation annuel, mais elles/ils ne participent pas à la planification de ces activités. Selon le plan stratégique national de lutte contre le VIH du pays, les travailleurSEs du sexe et les autres populations clés doivent participer mais en réalité, les travailleurSEs du sexe « assistent plus qu'ils/elles ne participent. »

Le Salvador a signalé que quelques travailleurSEs du sexe ont pu participer aux activités en lien avec le VIH et la santé reproductive et sexuelle et participer à l'Instance de coordination

nationale du Fonds mondial. Les travailleurSEs du sexe considèrent que cette mesure est insuffisante étant donné qu'il y a environ 44 000 travailleurSEs du sexe qui travaillent dans le pays.

Au Kirghizistan, les travailleurSEs du sexe ont eu des expériences variées quant à leur participation à la lutte contre le VIH. Le programme public actuel de lutte contre le VIH a partiellement tenu compte des propositions avancées par Tais Plus et un représentant de la communauté participe à chaque demande de financement soumise au Fonds mondial. En Ukraine, les travailleurSEs du sexe ont signalé qu'elles/ils ne participent que de façon limitée à la lutte contre le VIH au niveau national et local, bien qu'elles/ils siègent à l'Instance de coordination nationale. Dans ces deux pays, les travailleurSEs du sexe ont cependant indiqué que leur participation reste principalement symbolique.

En France, les travailleurSEs du sexe reconnaissent que le mouvement de lutte contre le VIH inclut bien les travailleurSEs du sexe mais que leur rôle se limite à « écrire des propositions qui ne sont jamais mises en œuvre. » Les travailleurSEs du sexe ont aussi le sentiment d'être discriminés au sein de ce mouvement :

« On nous considère comme des trouble-fêtes, comme des malpolis énervés qui les critiquent parce qu'ils organisent des conférences dans des endroits où on ne peut pas se rendre (comme à la mairie de Paris dont le maire est abolitionniste ou aux États-Unis qui nous imposent des restrictions de voyage). »

STRASS, FRANCE

L'exclusion directe de AIDS 2020

Les travailleurSEs du sexe et les informateurs clés ont exprimé leurs inquiétudes, leur déception et leur profonde indignation quant à la décision de la Société internationale sur le sida d'organiser AIDS 2020 à San Francisco/Oakland aux États-Unis.¹⁵ Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ainsi que d'autres réseaux représentant les populations clés s'opposent à cette décision pour plusieurs raisons. Des restrictions de voyage sont imposées aux travailleurSEs du sexe, aux usagerÈRES de drogues, aux individus dont le casier judiciaire indique qu'ils ont déjà été condamnés et aux citoyens de certains pays (en particulier des pays musulmans et des pays d'Amérique centrale dont le gouvernement est de gauche) qui rendent l'obtention d'un visa et l'entrée sur le territoire américain difficiles. Par ailleurs, on assiste aux États-Unis à une détérioration des droits humains fondamentaux et les communautés LGBT et des personnes de couleur sont de plus en plus victimes de violences. Des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe locales se sont opposées à la proposition d'organiser AIDS 2020 aux États-Unis mais, comme l'ont fait remarquer SWOP Behind Bars, la Société internationale sur le sida « ne travaille avec les travailleurSEs du sexe que de façon non officielle et toutes nos tentatives de participer à la planification de l'évènement ont été vaines. » George Ayala (MPact) constate que même si dans le passé, la Société internationale sur le sida a écouté les travailleurSEs du sexe, elle a cette fois-ci décidé d'organiser

Il est remarquable que la conférence exclut « toutes les petites organisations locales qui continuent de faire l'essentiel du travail à travers le monde. »

la conférence aux États-Unis « contre notre avis et contre l'avis des réseaux de personnes vivant avec le VIH ici aux États-Unis. » Selon lui, cette façon d'agir indique que la société internationale sur le sida « est prête à ignorer le fait que certains membres de la communauté internationale ne seront pas autorisés à rentrer sur le territoire américain ou qu'il leur sera en tout cas très difficile de le faire. » Il est remarquable que la conférence exclut « toutes les petites organisations locales qui continuent de faire l'essentiel du travail à travers le monde. » Tout comme les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, d'autres réseaux de populations clés sont invités à participer mais de façon uniquement symbolique :

« Nous ne sommes jamais considérés comme des égaux. Nous ne sommes présents que de façon symbolique et on nous relègue à l'arrière-plan ; on ne nous prend pas au sérieux dans les discussions sur les nouvelles sciences ou les nouvelles initiatives politiques... Il y a vraiment ce sentiment que consulter les travailleurSEs du sexe, les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les hommes gays et bisexuels, les usagerÈRES de drogues et les personnes transgenres ne sert à rien. »

GEORGE AYALA, MPACT

¹⁵ NSWP, 2018 "Global Constituency-led Networks Raise Concerns Over IAS Decision to Host the 2020 International AIDS Conference in the U.S.A."

VIH2020 : une alternative nécessaire

En réponse à AIDS 2020, une conférence alternative nommée HIV2020 a été organisée et aura lieu dans la ville de Mexico aux mêmes dates. Cette conférence de trois jours est le résultat d'un partenariat entre NSWP,

... la conférence HIV 2020 [...] servira aussi de plateforme aux organisations communautaires et aux populations clés qui veulent faire l'expérience de ce que représente le concept de participation significative et veulent être traitées de façon égalitaire.

MPact, le Réseau international des usagers de drogues, le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/sida (GNP +), la Coalition internationale pour la préparation au traitement (ITPC) et ICSS (International Civil Society Support).¹⁶ Pour Ayala, la conférence HIV 2020 a non seulement pour but de créer « un espace protégé pour tous ceux et celles qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se rendre à la conférence aux États-Unis », mais elle servira aussi de plateforme aux organisations communautaires et aux populations clés qui veulent faire l'expérience de ce que représente le concept de participation significative et veulent être traitées de façon égalitaire. Ayala remarque que le rassemblement « sera l'occasion d'organiser,

de façon alternative, un grand évènement international » et « reflètera une approche réellement intersectionnelle de la lutte contre le VIH ».

Écouter en priorité les travailleurSEs du sexe – stratégies pour une meilleure inclusion

Dans le cadre de l'étude menée par NSWP, il a été demandé aux participantEs d'identifier les différents espaces auxquels les travailleurSEs du sexe devraient pouvoir participer et dans lesquels elles/ils devraient être inclusES. Plusieurs forums et mécanismes nationaux et internationaux ont été identifiés : une participation significative et le pouvoir de prise de décisions au sein de la Conférence internationale sur le sida, les Instances de coordination du Fonds mondial, l'OMS, ONUSIDA et d'autres organes de l'ONU, la participation au processus législatif à tous les niveaux du gouvernement, les institutions de recherche, la conception des politiques de santé publique, tous les ministères pertinents, les conférences sur la réduction des risques, sur Internet et les droits humains et sur la liberté d'expression, les organisations de santé LGBT, les programmes pour l'égalité des genres et la lutte contre la violence basée sur le genre et tous les processus de défense des droits humains.

L'organisation au niveau local

Face à l'exclusion dont elles/ils font l'objet, les travailleurSEs du sexe s'organisent avec détermination au niveau local. À Vancouver, les travailleurSEs du sexe ont revendiqué leur inclusion en participant aux réunions du Conseil de police et à divers projets à base communautaire concernant les questions relatives au travail du sexe. Grâce à ce travail, elles/ils ont pu faire annuler trois lois qui violaient leurs droits constitutionnels et obtenir du département de police de Vancouver qu'il adopte de nouvelles directives pour l'application des lois sur le travail du sexe.¹⁷

16 NSWP, 2019, « Les défenseurs des droits humains s'unissent pour une alternative à la Conférence internationale sur le sida en 2020. »

17 Vancouver Police Department, "Sex Work Enforcement Guidelines," YouTube Video, 15 December 2015.

Les travailleurSEs du sexe de France, du Le Salvador et du Mexique ont également rapporté des avancées sur plusieurs fronts dans leur pays grâce au travail des organisations locales. Au Salvador, les travailleurSEs du sexe se sont rassembléEs contre les amendes, les persécutions et les détentions arbitraires. En France, les travailleurSEs du sexe ont manifesté contre les lois et les politiques qui les oppriment ce qui leur

St James Infirmary à San Francisco a expliqué comment elle a fait pression, avec succès, pour que la Californie fasse passer une loi qui met fin à l'utilisation des préservatifs comme preuve de la culpabilité des travailleurSEs du sexe ...

a permis d'être visibles dans les médias et de pouvoir interagir avec les politiciens lors des débats de 2016. Au Mexique, les travailleurSEs du sexe ont manifesté pour que soit modifiée la Loi sur la culture civique. Grâce à leurs efforts, Mexico a récemment décriminalisé les travailleurSEs du sexe et leurs clients.¹⁸

Aux États-Unis les travailleurSEs du sexe ont indiqué qu'elles/ils agissent au niveau local pour influencer les lois et les politiques. St James Infirmary à San Francisco a expliqué comment elle a fait pression, avec succès, pour que la Californie fasse passer une loi qui met fin à l'utilisation des préservatifs comme preuve de

la culpabilité des travailleurSEs du sexe et qui accorde une amnistie aux travailleurSEs du sexe et aux usagerÈRES de drogues qui se rendent à la police pour signaler un crime violent. Cette loi prendra effet dès janvier 2020.¹⁹ SWOP Behind Bars a décrit le travail qui est actuellement fait en Alaska pour réformer la loi et empêcher les forces de l'ordre d'avoir des contacts sexuels avec les individus qu'ils ont l'intention d'arrêter. Ces deux organisations ont mentionné le travail qui est actuellement fait dans le cadre de la campagne de décriminalisation menée à New York.²⁰

En Belgique, UTSOPI organise chaque mois des évènements qui offrent aux travailleurSEs du sexe un espace protégé où elles/ils ont l'occasion de parler de leurs besoins et de leurs problèmes. Des représentants de l'organisation rassemblent ensuite ces informations et s'en servent pour intervenir lors des débats publics ou pour influencer les processus de prise de décisions. Par ailleurs, grâce au travail de UTSOPI, les médias locaux ont finalement décidé d'adopter le terme « travailleurSE du sexe » plutôt que « prostituée ».

Mettre en place des alliances et des partenariats

Les travailleurSEs du sexe ont insisté sur l'importance de mettre en place des alliances et des partenariats avec d'autres parties prenantes et mouvements alliés locaux. En Belgique et aux États-Unis, les travailleurSEs du sexe ont constaté qu'une stratégie efficace consiste à entretenir des liens avec les individus qui ont de l'influence.

Les participantEs de RDC ont indiqué que les formations pour le renforcement des capacités organisées grâce au concours de NSWP et de l'Alliance africaine des travailleurSEs du sexe leur ont donné les outils pour participer aux processus des Instances de coordination nationale du Fonds mondial. Sur place, les militantEs continuent de travailler sur un projet de cartographie lancé dans le cadre de la stratégie nationale pour comprendre quels sont les besoins des travailleurSEs du sexe. Nous espérons que ce projet mènera à une représentation plus équitable au sein de l'Instance de coordination nationale.

18 NSWP, 2019, "Mexico City Congress votes to decriminalise sex workers and clients."

19 U.S. Government, 2019-20, Senate Bill 233.

20 Melissa Gira Grant, "A Historic Breakthrough for Sex Workers' Rights," The New Republic, 9 June 2019.

Les travailleurSEs du sexe ont signalé qu'avec le soutien de leurs alliés, elles/ils peuvent participer de façon significative aux processus du comité CEDAW. Des recommandations pour la rédaction des rapports parallèles destinés au comité CEDAW ont été produites grâce à un partenariat entre NSWP et International Women's Rights Action Watch-Asia Pacific.²¹ Un autre partenariat avec le Réseau pour la défense des droits des travailleurSEs du sexe (SWAN) a permis de former des travailleurSEs du sexe d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui souhaitent prendre part aux procédures d'examen des pays par le comité CEDAW. Au Kirghizistan, Tais Plus est une des nombreuses organisations de travailleurSEs du sexe à avoir soumis un rapport parallèle²² dans le cadre de la procédure d'examen de leur pays. Durant les années qui ont suivi le processus d'examen, le Kirghizistan s'est préparé pour la mise en œuvre des recommandations du comité CEDAW qui contenaient notamment certaines propositions de Tais Plus : par exemple, la nomination d'une personne responsable de surveiller les cas de violence policière. Après avoir participé aux sessions du comité CEDAW et réussi à y obtenir le

soutien de ONU femmes, Tais Plus a ainsi été invité à participer aux discussions concernant l'enquête nationale de Beijing + 25 et les travailleurSEs du sexe ont été mentionnées dans l'enquête²³.

Des alliées du mouvement international pour la défense des droits des femmes ont exprimé, avec enthousiasme, leur désir de travailler en partenariat avec le mouvement de défense des droits des travailleurSEs du sexe.

Des alliées du mouvement international pour la défense des droits des femmes ont exprimé, avec enthousiasme, leur désir de travailler en partenariat avec le mouvement de défense des droits des travailleurSEs du sexe. L'Initiative pour les droits sexuels a déclaré qu'elles/ils agiraient « en fonction du rôle que le mouvement veut que nous endossions. Le mouvement pour les droits des travailleurSEs du sexe nous dit ce que nous

devons faire et c'est ce que nous faisons. C'est le mouvement qui décide et nous suivons. » L'Initiative pour les droits sexuels soutient les droits des travailleurSEs du sexe et les travailleurSEs du sexe qui souhaitent mieux comprendre le fonctionnement de l'ONU et participer à ses processus. L'organisation a par conséquent collaboré avec NSWP quant à la Recommandation générale du comité CEDAW concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte de la migration mondiale et pour soumettre conjointement un rapport au Groupe de travail des Nations Unies sur la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la loi et dans la pratique – un groupe d'experts indépendants mandatés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Grâce à des partenariats tels que l'Alliance féministe inclusive des travailleurSEs du sexe (SWIFA), d'autres organisations de défense des droits des femmes ont fait leur possible pour garantir que les revendications des travailleurSEs du sexe soient entendues, notamment au sein des processus de comité CEDAW.²⁴ Cela est particulièrement important étant donné que le comité soutenait dans le passé l'approche visant à criminaliser les clients.²⁵ Il reste d'importants obstacles logistiques à l'inclusion des travailleurSEs du sexe dans les espaces internationaux. Par exemple, il est arrivé que des déléguées travailleuses du sexe – en particulier lorsqu'elles viennent de pays pauvres – ne puissent pas obtenir de visa pour la Suisse (où ont lieu les sessions d'examen du comité CEDAW). Cela est arrivé notamment à une travailleuse du sexe du Bangladesh en 2016 et à deux travailleurSEs du sexe de RDC en 2019.²⁶

21 NSWP, IWRAP-AP, 2018, "Shadow Report Guidelines on CEDAW and Rights of Sex Workers."

22 NSWP, 2013, "Tais Plus CEDAW Shadow Report 2008."

23 UNECE, 2019, "Kyrgyzstan National Report."

24 SWIFA, 2018, "Written Submission on Trafficking in Women & Girls in the context of Global Migration."

25 CEDAW, "General Recommendation on trafficking of women and girls in the context of global migration."

26 NSWP, 2019, « Document de Politique Générale : les travailleurSEs du sexe et les restrictions de voyage. »

La couverture sanitaire universelle : un problème émergent

La couverture sanitaire universelle (CSU) est une initiative de l'OMS identifiée par les réseaux de populations clés comme un espace auquel les travailleurSEs du sexe doivent participer – elle présente un certain nombre de difficultés mais aussi d'opportunités.²⁷

À première vue, la CSU est un projet louable. Pourtant comme le précise la coordinatrice mondiale de NSWP, Ruth Morgan Thomas, « depuis que ce projet a démarré, nous posons la question : comment la CSU va-t-elle marcher pour les communautés criminalisées ? »

Rico Gustave, le directeur exécutif de GNP +, s'intéresse de très près à ce travail. Le message de Gustave est le suivant : il est primordial que la priorité soit donnée aux populations clés pour que la CSU soit un succès.²⁸ « Si nous arrivons à imaginer un système de santé qui fonctionne pour les travailleurSEs du sexe, il est à peu près certain qu'il fonctionnera pour tout le monde. Si nous atteignons cet objectif, c'est une bonne garantie que personne ne sera laissé pour compte. »

« Si nous arrivons à imaginer un système de santé qui fonctionne pour les travailleurSEs du sexe, il est à peu près certain qu'il fonctionnera pour tout le monde. Si nous atteignons cet objectif, c'est une bonne garantie que personne ne sera laissé pour compte. »

En septembre 2019, une réunion de haut niveau de l'ONU s'est tenue à New York concernant la CSU. La Déclaration politique proposée sur la CSU pendant cette réunion a été approuvée pour les États membres.²⁹ Cette déclaration ne fait aucune mention des populations clés criminalisées et pour Gustav et d'autres réseaux de populations clés, le risque est bien réel que

les populations clés en soient exclues. La Déclaration indique au lieu de cela qu'il ne faut « laisser personne pour compte, en aidant d'abord les plus défavorisés. »³⁰

Des problèmes qui perdurent : la réduction des espaces

Selon Gustav, l'exclusion des populations clés de ces processus s'inscrit dans une tendance plus large au sein du système de l'ONU à remplacer les organisations communautaires « par des organisations et des représentants de la société civile plus acceptables » tels que les prestataires de services et les ONG confessionnelles. Auparavant, les organisations de la société civile avaient le droit d'avoir cinq représentants mais elles ne peuvent désormais en avoir qu'un. Les communautés sont aussi remplacées par l'intermédiaire du Mécanisme de participation de la société civile de l'OMS. Cet organe a été créé en théorie pour consulter toutes les parties prenantes de la société civile. Cependant, selon Gustave, il a un « effet homogénéisant » qui efface les spécificités des besoins et des positionnements de chaque groupe. Il permet aussi à l'OMS d'éviter de rendre des comptes puisque toute opposition à l'exclusion des organisations de la société civile peut désormais être réorientée vers cet organe.

27 NSWP, 2019, « Note d'Information : la couverture sanitaire universelle. »

28 Global Network of People Living with HIV, 2019, "Putting the Last Mile First: Position Statement on Universal Health Coverage."

29 Assemblée générale des Nations Unies, 2019, « Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle. »

30 Assemblée générale des Nations Unies, 2019, « Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle. »

Les recommandations

Les gouvernements, la société civile, les ONG et les ONGI

- Décriminalisez le travail du sexe pour que les travailleurSEs du sexe puissent revendiquer leurs droits du travail et participer activement et de façon significative à l'élaboration des lois et des politiques.
- Travaillez étroitement avec les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe locales et élaborer des mécanismes pour leur donner la parole tout en créant des partenariats.
- Les forces de l'ordre, les gouvernements locaux et nationaux, les ONG et les agences de l'ONU doivent faire l'effort de participer à des formations pour prendre conscience des difficultés rencontrées par les travailleurSEs de sexe.
- Les organisations donatrices devraient débloquer davantage de financements pour les programmes de renforcement des capacités de façon à permettre aux travailleurSEs du sexe de participer aux espaces importants, que ce soit au niveau national ou international.
- Il est essentiel de nommer spécifiquement les travailleurSEs du sexe comme une population clé dans les politiques, les programmes et, les plans et les objectifs nationaux de façon que leurs besoins spécifiques soient inclus et compris.
- Au niveau international, les réseaux de populations clés doivent continuer à mettre en place des partenariats et des alliances.
- Au moment du recrutement de personnel pour des postes qui affectent les vies des travailleurSEs du sexe, il est important de valoriser autant les expériences de vie que les qualifications professionnelles.

Le mouvement des femmes et les mouvements pour la lutte contre le VIH

- Créez et protégez des espaces pour les travailleurSEs du sexe au sein des mouvements pour les femmes et pour la lutte contre le VIH, au niveau local, national et international.
- Engagez-vous politiquement à relayer les revendications des travailleurSEs du sexe et donner la possibilité aux travailleurSEs du sexe d'assumer le rôle de leaders et d'occuper une position de pouvoir.

Les médias

- N'ignorez pas les manifestations et les démonstrations d'opposition des travailleurSEs du sexe ; donnez-leur l'accès à vos plateformes et respectez leur besoin d'anonymat.
- Représentez de façon positive et exacte les travailleurSEs du sexe, leurs besoins et leurs droits.

Conclusion

Afin d'améliorer le quotidien des travailleurSEs du sexe dans le monde, il est primordial que dans tous les espaces où sont prises des décisions qui affectent les vies des travailleurSEs du sexe, leurs revendications et leur expertise soient valorisées et respectées. Les conséquences de

Les conséquences de la stigmatisation, de la criminalisation, d'une prise en considération purement symbolique et de l'exclusion sur les vies des travailleurSEs du sexe sont graves.

la stigmatisation, de la criminalisation, d'une prise en considération purement symbolique et de l'exclusion sur les vies des travailleurSEs du sexe sont graves. Le présent document ne donne qu'un aperçu des difficultés que rencontrent les travailleurSEs du sexe pour faire entendre leurs revendications.

Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe emploie une stratégie qui garantit que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont entendues. Les documents d'information de NSWP, tout en identifiant les tendances mondiales, permettent de décrire en détail les problèmes rencontrés par les travailleurSEs du sexe aux niveaux local, national et régional.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapéEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif
et à responsabilité limitée. Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations

 **ROBERT
CARR
FUND**
for civil society
networks

NSWP est partenaire de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir www.hivgaps.org pour plus d'informations en anglais.